

Politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)



2026 - 2029

TABLE DES MATIÈRES :

Mot du maire	P. 2
Mot des responsables	P. 3
Qu'est-ce qu'une démarche de PFM-MADA?	P. 4
Comité PFM-MADA	P. 5
Vision et mission	P. 6
Valeurs	P. 7
À propos de la famille et des personnes âgées	P. 8
Plan d'action PFM-MADA	P. 9
1. QUALITÉ DE VIE ET SERVICES AUX AÎNÉS	P. 9
2. LOISIRS	P. 10
3. ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES	P. 11
4. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	P. 12
5. SÉCURITÉ ET INTERVENTIONS	P. 13
6. HABITAT ET MILIEU DE VIE	P. 13
7. PARTICIPATION SOCIALE	P. 14
8. COMMUNICATION	P. 15
9. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	P. 16

En partenariat avec :



Mot du maire

Chères Mélaniennes, chers Mélaniens,

Cette politique est le résultat de plusieurs mois de discussions avec les familles et les aînés de Sainte-Mélanie. Les constats qui suivent sont les leurs.

Ce qui en ressort n'a rien de compliqué. Les gens nous ont parlé de sécurité, surtout autour des passages piétons et de la vitesse dans les rues où circulent les enfants, de communications, d'activités pour les jeunes et de rencontres entre les générations.

Beaucoup de personnes ont contribué à ce travail. Je pense aux citoyennes et aux citoyens qui ont participé aux consultations, aux organismes du milieu qui connaissent les besoins mieux que personne, ainsi qu'au personnel municipal et particulièrement au service des loisirs, qui a mené la recension des ressources. Nous avons aussi été bien épaulés par Espace Muni et par le CISSS de Lanaudière. Le gouvernement du Québec est partenaire de cette politique.

Le plan qui suit compte plus de quarante actions réparties de 2026 à 2029. Le plan prévoit d'ailleurs la formation d'un comité de suivi, qui se réunira à chaque saison pour faire le point.

Je compte sur vous pour suivre l'évolution et participer à la réalisation des différentes actions. Sainte-Mélanie a toujours été façonnée par des gens de cœur et nous poursuivrons nos efforts ensemble.

Avec toute ma reconnaissance,

Hugues Hénault,

Maire de Sainte-Mélanie



Mot des responsables

Nouvellement élus, il nous est apparu important de poursuivre le processus du renouvellement de la PFM-MADA. Cette Politique est une occasion de nous repositionner par une vision et un plan d'action qui reposent sur les réalités des familles et des aînées de notre municipalité d'aujourd'hui.

Pour entreprendre dans un court temps cette mise à jour, nous avons pu compter sur le conseiller feu Denis Filliatrault, qui a donné son cœur et son temps pour remettre sur pied ce comité, en trouvant une personne ressource et en mobilisant des organismes communautaires ainsi que des citoyennes et citoyens engagés.

Participer à ce comité citoyen a été une expérience humainement et profondément enrichissante. Prendre le temps de nous questionner collectivement pour faire émerger les idées de tous et toutes, est une opportunité de façonner notre municipalité à échelle humaine.

Nous remercions sincèrement tous les membres du comité, nous avons été honorés de partager ces moments de rencontre avec vous!



Françoise Boudrias,
Conseillère responsable
des aînés

Gabriel Arteau,
Conseiller responsable
des familles

Johanne Fuoco,
Conseillère responsable
des aînés

Qu'est-ce qu'une démarche de PFM-MADA?

Une démarche de PFM-MADA est une démarche structurante qui permet aux municipalités de prendre la pleine mesure des enjeux qui touchent leurs familles et leurs aînés. Grâce à un portrait statistique, une recension des services et une phase de consultation, la démarche de PFM-MADA facilite l'identification d'actions à mettre en place et guide le conseil municipal afin d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés et plus largement, de l'ensemble des citoyens de Sainte-Mélanie.

Étapes de la démarche PFM-MADA



Comité PFM-MADA – Sainte-Mélanie

Le comité PFM-MADA s'est réuni à plusieurs reprises afin de participer à la réalisation de chacune des étapes de la démarche, partager l'expérience et les réalités vécues par les familles et les aînés, orienter les travaux pour qu'ils soient ancrés dans la communauté et assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action et du respect de la Politique PFM-MADA.

Formé de personnes engagées dans leur communauté, le comité PFM-MADA a permis de réaliser une démarche porteuse, à l'image de Sainte-Mélanie.

Un merci spécial à : **Blanche Galarneau**, citoyenne, **Chantal Simard**, technicienne en documentation, **Charlène Guertin**, chargée de projet, **Diane Gagnon**, citoyenne, **Diane St-Denis**, citoyenne, **Françoise Boudrias**, conseillère, **Gabriel Arteau**, conseiller, **Geneviève Filteau**, agente de planification, de programmation et de recherche au CISSS de Lanaudière, **Ginette Vincent**, citoyenne, **Joel Perreault**, citoyen, **Johanne Fuoco**, conseillère, **Johanne Vincent**, citoyenne, **Karianne Girard**, citoyenne, **Lise Noël**, accompagnatrice Espace Muni, **Nathalie Lépine**, citoyenne, **Olivier Roussel**, service des loisirs, **Rosanne Doyon**, citoyenne, **Suzie Laforest**, citoyenne et **Yves Parent**, citoyen, pour leur dévouement.



De gauche à droite : Françoise Boudrias, Karianne Girard, Geneviève Filteau, Hugue Hénault, Gabriel Arteau, Joel Perreault, Ginette Vincent et Charlène Guertin.

VISION

Par notre écoute, nos actions et nos collaborations, Sainte-Mélanie désire bâtir une communauté à échelle humaine où il est possible d'y vivre en harmonie et de s'y développer à chacune des étapes de la vie.

MISSION

Renforcer le sentiment d'appartenance, le bien-être et la qualité de vie des familles et des aînés, en favorisant les interactions intergénérationnelles et la participation active à la communauté.





VALEURS

RECONNAISSANCE :

La reconnaissance est cette valeur où l'on prend conscience de l'apport des citoyen(ne)s par leur participation et leur engagement. Nous souhaitons reconnaître, promouvoir et valoriser cette implication citoyenne, quelle qu'elle soit.

RESPECT :

La valeur du respect se veut inclusive. Le vivre ensemble exige de faire des compromis et de garder l'esprit ouvert. La conciliation demeure essentielle pour l'épanouissement individuel et collectif.

INCLUSION :

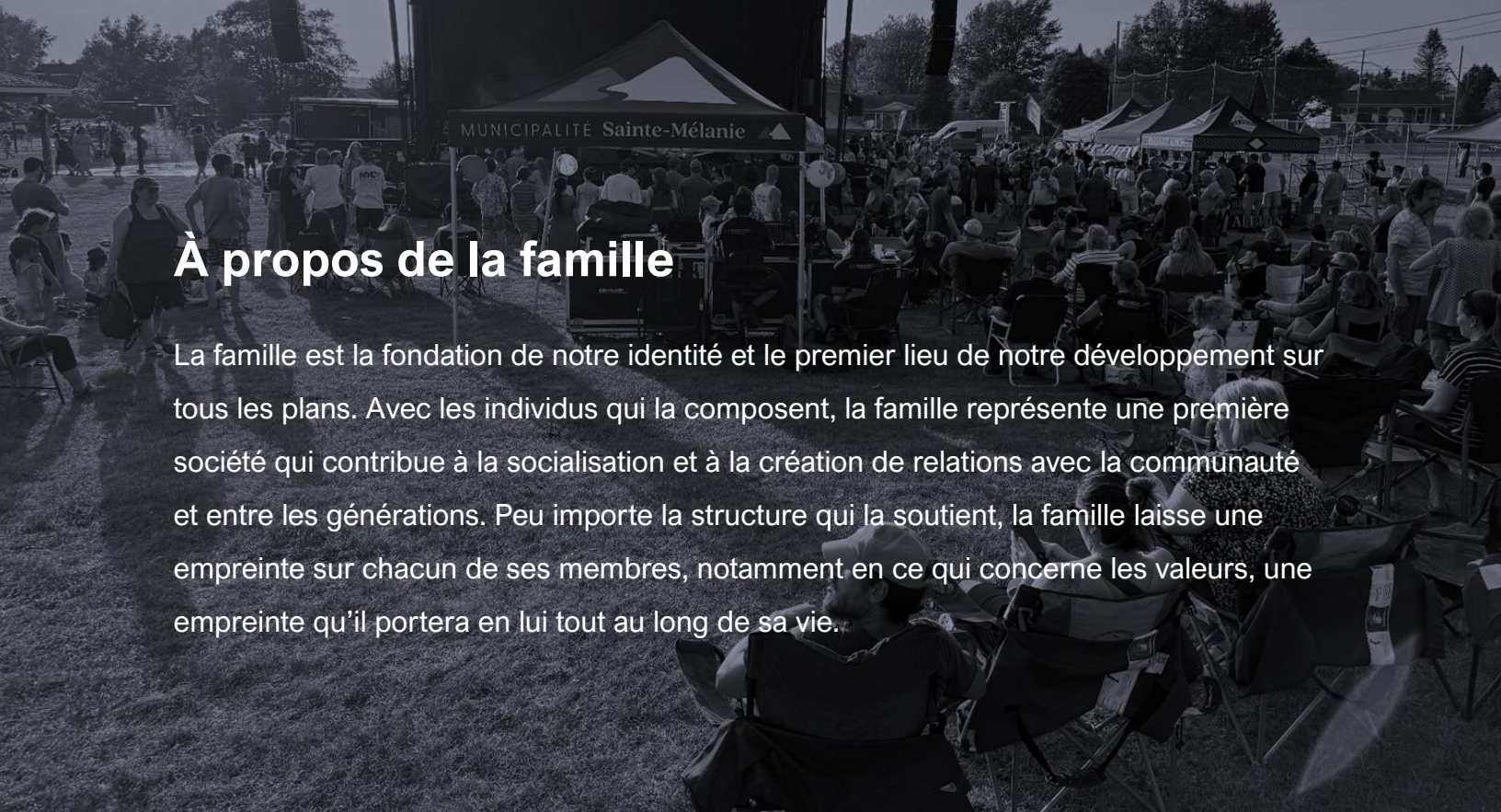
L'inclusion, c'est notre engagement à créer un environnement où la créativité est célébrée et où chaque individu se sent valorisé, respecté et intégré, indépendamment de ses différences.

ACCESSIBILITÉ :

L'accessibilité, c'est une approche permettant d'assurer un accès facile et sans obstacle aux services, infrastructures et activités, afin que tous les individus, y compris ceux ayant des besoins spécifiques, puissent participer pleinement.

RÉSILIENCE :

La résilience est notre capacité à rebondir face aux adversités, à coopérer, à s'adapter aux changements et à surmonter les difficultés, tout en maintenant la stabilité et le développement de la communauté.



À propos de la famille

La famille est la fondation de notre identité et le premier lieu de notre développement sur tous les plans. Avec les individus qui la composent, la famille représente une première société qui contribue à la socialisation et à la création de relations avec la communauté et entre les générations. Peu importe la structure qui la soutient, la famille laisse une empreinte sur chacun de ses membres, notamment en ce qui concerne les valeurs, une empreinte qu'il portera en lui tout au long de sa vie.

À propos des personnes âgées

Les personnes âgées sont nos citoyen(ne)s qui ont franchi plusieurs étapes de leur vie. Elles ont acquis une grande expérience et une certaine sagesse. Ces personnes contribuent à l'enrichissement de la communauté en partageant leur histoire, leur savoir et leurs valeurs. Elles sont notre patrimoine vivant, le pilier de la société actuelle et la mémoire des générations suivantes.

Plan d'action PFM-MADA 2026-2029

Le plan d'action PFM-MADA 2026-2029 regroupe plus de 40 actions qui amélioreront la qualité de vie des familles et des aînés de Sainte-Mélanie.

1. QUALITÉ DE VIE ET SERVICES AUX AÎNÉS

CONSTAT : Les personnes âgées sont traitées avec bienveillance et les événements et les activités répondent plutôt à leurs besoins. Un travail pourrait être fait au niveau du prêt d'équipement, de tarifs réduits et de gratuités offerts aux aînés, de l'intégration d'activités qui favorisent les échanges entre les générations, ainsi qu'au niveau des loisirs sportifs.

Objectif général 1.1 : Favoriser les activités intergénérationnelles, l'accès aux équipements et aux activités de la programmation des loisirs et les loisirs sportifs pour aînés.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
1.1.1 Augmenter le nombre d'activités intergénérationnelles.	1.1.1.1 Offrir des ateliers d'apprentissages (métiers, passions, etc.).	☒	☒	☒	☒
1.1.2 Faciliter l'accès des aînés aux équipements et aux activités de la programmation des loisirs.	1.1.2.1 Voir à offrir des équipements (ex. raquettes de Pickleball, raquettes de tennis, etc.), des gratuités ou des tarifs réduits pour les aînés (programmation des loisirs).	☒	☒	☒	☒
1.1.3 Développer l'offre de loisirs sportifs pour les aînés.	1.1.3.1 Offrir des loisirs sportifs adaptés aux besoins des aînés.	☒	☒	☒	☒
	1.1.3.2 Mettre en place un processus permettant de sonder les besoins des aînés par-rapport à de nouveaux loisirs.	☒	☒	☒	☒

2. LOISIRS

CONSTAT : Les activités et événements organisés sont très appréciés par les familles et les aînés de Sainte-Mélanie. Toutefois, des activités offertes aux jeunes, des loisirs sportifs pour les enfants et des activités parascolaires sont souhaités. Différents loisirs sportifs, des ateliers et des événements ont été proposés dans le cadre de la consultation PFM-MADA.

Objectif général 2.1 : Accentuer les activités et les loisirs offerts aux jeunes et aux enfants.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
2.1.1 Proposer des activités aux jeunes (particulièrement les jeunes de 11 à 14 ans).	2.1.1.1 Évaluer la possibilité de développer une Maison des jeunes à Sainte-Mélanie.			☒	
	2.1.1.2 Établir des partenariats afin d'offrir des activités et sorties à coût réduit dans la région (ex. ski, camps de vacances, etc.).		☒	☒	☒
2.1.2 Proposer des activités parascolaires.	2.1.2.1 Établir un partenariat avec l'école pour des activités parascolaires dans les infrastructures municipales.	☒	☒	☒	☒
2.1.3 Offrir des loisirs sportifs pour les enfants.	2.1.3.1 En tenant compte des habiletés (et non pas de l'âge ou du sexe de l'enfant), organiser une mini ligue récréative de soccer et une mini ligue récréative de hockey.		☒	☒	☒

Objectif général 2.2 : Augmenter l'offre de loisirs sportifs, de cours et d'ateliers ainsi que l'offre d'événements à Sainte-Mélanie.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
2.2.1 Proposer des loisirs sportifs pour tous.	2.2.1.1 Inclure des loisirs sportifs dans la programmation des loisirs en tenant compte des propositions recueillies dans le cadre de la démarche de PFM-MADA.	☒	☒	☒	☒
2.2.2 Proposer des ateliers, des conférences et des cours pour tous.	2.2.2.1 Inclure des ateliers, des conférences et des cours dans la programmation des loisirs en tenant compte des propositions recueillies dans le cadre de la démarche de PFM-MADA.	☒	☒	☒	☒
2.2.3 Proposer davantage d'événements rassembleurs.	2.2.3.1 Organiser de nouveaux événements en tenant compte des propositions recueillies dans le cadre de la démarche de PFM-MADA.	☒	☒	☒	☒

3. ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES

CONSTAT : La plupart des lieux publics de Sainte-Mélanie sont jugés accessibles, mais un travail devra être réalisé au niveau des passages piétons problématiques qui rendent l'accès à certains lieux, moins sécuritaire. Un aménagement sanitaire accessible au parc et un toit sur la patinoire sont souhaités. Finalement, un souhait a également été exprimé de faciliter l'accès à la carte résident pour le Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles.

Objectif général 3.1 : Améliorer l'accessibilité aux lieux publics de Sainte-Mélanie.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
3.1.1 Sécuriser les passages piétons problématiques.	3.1.1.1 Évaluer la sécurité des différents passages piétons problématiques.	☒			
	3.1.1.2 Formuler des recommandations quant à l'amélioration de la sécurité des passages piétons problématiques.		☒		

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
3.1.2 Faciliter l'accès du parc pour les familles et les aînés.	3.1.2.1 Se doter d'un système de sécurité permettant l'accès aux toilettes et lavabos au Centre des loisirs.		☒		
3.1.3 Faciliter l'entretien et améliorer la qualité de la glace de la patinoire.	3.1.3.1 Étudier la possibilité d'installer un toit sur la patinoire.	☒			
3.1.4 Faciliter l'accès à la carte résident pour le Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles.	3.1.4.1 Identifier un moyen de simplifier l'accès à la carte résident pour le Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles.		☒		

4. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

CONSTAT : Les services de transport sont méconnus des familles et des aînés de Sainte-Mélanie. La vaste majorité des personnes effectuent leurs déplacements en voiture et la sécurité freine le transport actif dans la Municipalité.

Objectif général 4.1 : Améliorer l'accès aux différents services de transport et le transport actif.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
4.1.1 Accentuer la promotion des services de transport existants.	4.1.1.1 Faire connaître les modalités d'accès aux différents services de transport.	☒	☒	☒	☒
4.1.2 Améliorer la sécurité des transports actifs.	4.1.2.1 Évaluer la sécurité d'un parcours actif au cœur du village.		☒	☒	
	4.1.2.2 Vérifier le potentiel cyclable et la sécurité de la piste cyclable.		☒	☒	
	4.1.2.3 Évaluer la possibilité d'ajouter un brigadier scolaire (employé municipal) au coin de la rue des Lilas et la rue des Ormes, le matin et le soir, pendant 30 minutes.	☒			

5. SÉCURITÉ ET INTERVENTIONS

CONSTAT : Le respect des limites de vitesse et le respect des passages piétons sont des enjeux qui préoccupent beaucoup les familles et les aînés de Sainte-Mélanie, particulièrement afin d'assurer la sécurité des enfants.

Objectif général 5.1 : Améliorer la sécurité des piétons.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
5.1.1 Sensibiliser les automobilistes au respect des limites de vitesse et des passages piétons.	5.1.1.1 Effectuer des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière.		☑	☑	☑
5.1.2 Diminuer la vitesse permise à certains endroits de la Municipalité.	5.1.2.1 Évaluer la faisabilité de réduire la vitesse sur différentes rues.	☑	☑	☑	☑

6. HABITAT ET MILIEU DE VIE

CONSTAT : Beaucoup de ressources et de services sont offerts aux familles et aux aînés de Sainte-Mélanie. Toutefois, certains aménagements supplémentaires sont souhaités ainsi que le développement d'un lieu rassembleur.

Objectif général 6.1 : Améliorer la connaissance des familles et des aînés par rapport aux ressources et services existants.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
6.1.1 Promouvoir les ressources et services offerts aux familles et aux aînés du territoire.	6.1.1.1 Inviter les organismes à présenter les différentes ressources et services offerts aux familles et aînés, lors d'un événement municipal.		☑	☑	☑
	6.1.1.2 Ajouter un répertoire des organismes sur le site Internet municipal.	☑			

Objectif général 6.2 : Développer l'aménagement des parcs, la forêt nourricière et un lieu rassembleur.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
6.2.1 Améliorer les aménagements des parcs.	6.2.1.1 Réaménager le parc de planche à roulettes (<i>skate park</i>).	☒			
	6.2.1.2 Ajouter une piste à bosses (<i>pump track</i>) au Parc des Sables.		☒		
	6.2.1.3 Consulter la population par rapport aux aménagements et activités à développer au Parc Georges-Albert-Perreault.		☒		
	6.2.1.4 Aménager un anneau de glace dans la Municipalité.		☒		
6.2.2 Développer un projet de forêt nourricière.	6.2.2.1 Mettre en place un comité participatif pour la forêt nourricière.	☒			
	6.2.2.2 Identifier un lieu où installer la forêt nourricière.		☒		
	6.2.2.3 Planter des arbres ou arbustes nourriciers dans les ronds-points.		☒		
6.2.3 Développer un projet de lieu rassembleur.	6.2.3.1 Mettre en place un comité participatif pour l'établissement d'un lieu rassembleur.			☒	

7. PARTICIPATION SOCIALE

CONSTAT : L'implication sociale est importante pour une municipalité comme Sainte-Mélanie. Elle permet d'organiser des événements, d'offrir différents services, et de tenir des activités, qui enrichissent la qualité de vie des familles et des aînés.

Objectif général 7.1 : Développer l'implication sociale.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
7.1.1 Promouvoir l'implication sociale dans la Municipalité.	7.1.1.1 Faire connaître les besoins d'implication sociale dans les outils de communication municipaux	☒	☒	☒	☒

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
	7.1.1.2 Mettre en place un babillard pour les besoins bénévoles.	☒			
7.1.2 Offrir des possibilités d'implication sociale.	7.1.2.1 Mettre en place des comités participatifs, selon les besoins.	☒	☒	☒	☒
	7.1.2.2 Établir des opportunités d'implication de la jeunesse lors d'événements municipaux.	☒	☒	☒	☒

8. COMMUNICATION

CONSTAT : Bien que de nombreux outils de communication soient implantés à Sainte-Mélanie, il arrive que l'information se rende après que l'événement ou l'activités ait eu lieu.

Objectif général 8.1 : Améliorer les communications municipales.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
8.1.1 Mieux communiquer les activités, événements et autres informations municipales.	8.1.1.1 Se doter d'une ressource aux communications (partagée, à l'externe, etc.).	☒			
	8.1.1.2 Alimenter régulièrement les différents outils de communication municipaux.	☒	☒	☒	☒
	8.1.1.3 Faire connaître le système d'alerte citoyenne et inviter la population à s'y inscrire.	☒	☒	☒	☒
	8.1.1.4 Organiser des cafés-causerie à thématiques et y offrir le repas ou une collation.	☒	☒	☒	☒

9. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

CONSTAT : La mise en œuvre et le suivi du Plan d'action PFM-MADA doivent faire partie de la gouvernance municipale.

Objectif général 9.1 : Faciliter la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action PFM-MADA.

Objectif spécifique :	Action :	2026	2027	2028	2029
9.1.1 Assurer la mise en œuvre du Plan d'action PFM-MADA.	9.1.1.1 Attirer une personne-ressource responsable d'orchestrer la mise en œuvre du Plan d'action PFM-MADA.	☒	☒	☒	☒
	9.1.1.2 Nommer deux élu(e)s responsables des familles et des aînés au sein du conseil municipal.	☒	☒	☒	☒
9.1.2 Assurer le suivi des actions PFM-MADA.	9.1.2.1 Former un comité chargé du suivi, de la réalisation et de l'évaluation des actions PFM-MADA.	☒	☒	☒	☒
	9.1.2.2 Réunir et animer le Comité de suivi PFM-MADA à chaque saison.	☒	☒	☒	☒



